

INFORMATION INTERVENANTS EXTERIEURS BENEVOLES « Ski de fond »

1. L'AGREMENT :

L'enseignant est le garant et le responsable pédagogique de l'activité ski de fond. Il est responsable de l'ensemble de ses élèves et veille aux conditions de sécurité et à la qualité de l'enseignement. Mais il ne peut assurer seul cet enseignement qui nécessite un encadrement renforcé. L'enseignant fait donc appel à des bénévoles. Ceux-ci peuvent assurer deux fonctions :

- Intervenir pour une **aide à l'enseignement** : dans ce cas, **l'agrément est obligatoire** et délivré par la directrice académique du Haut-Rhin.
- Assister l'enseignant pour une aide matérielle et à la sécurité : dans ce cas, ces personnes n'assurent pas d'enseignement, mais doivent avoir un niveau de ski suffisant pour accompagner le groupe partout où il va sans le retarder. Elles devront avoir une autorisation du directeur.

Dans le premier cas, l'agrément est délivré après participation à une demi-journée de validation de l'agrément (vérification de vos compétences) et d'information pédagogique, organisée par l'équipe départementale pour l'éducation physique et sportive. Un niveau minimal en ski est nécessaire pour y participer et est évalué :

- pas de montée : en canard
- descente, virage à droite et à gauche et arrêt maîtrisé.
- Déplacement en pas alternatifs

Cet agrément comprend 2 parties :

- Une partie information sécuritaire, réglementaire et pédagogique, qui comprend aussi un petit test ski de fond, que vous vivez aujourd'hui, et qui permet de valider vos compétences pour aider à l'enseignement du ski de fond.
- Une partie administrative : vous devez remplir une demande d'agrément (AbEPS 2018) et, depuis le 12 octobre 2017, date de parution de la circulaire « encadrement des APS », votre honorabilité doit être vérifiée par consultation du FIJ AISV (Fichier judiciaire automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes).

Assurance :

L'agrément implique une reconnaissance officielle : l'Etat vous couvre au même titre que les enseignants, notamment au titre de la responsabilité civile (loi de 1937). Cependant, il est vivement recommandé d'être assuré en responsabilité civile et en individuelle accident.

L'enseignant est responsable de sa classe, mais vous êtes aussi responsable des élèves qui vous sont confiés. En cas de faute grave, (défaut de surveillance, choix trop dangereux), vous pourriez être poursuivi pénalement.

Normes d'encadrement pour les classes élémentaires :

- Jusqu'à 24 élèves, le maître de la classe plus un intervenant agréé
- Au-delà de 24, par tranche de 12 élèves : un intervenant agréé supplémentaire

Si la classe est divisée en groupes dispersés, il est vivement conseillé d'avoir l'enseignant et un adulte agréé par groupe ou deux intervenants agréés par groupe, quelle que soit la taille du groupe.

Réunion d'organisation de l'enseignement du ski de fond :

L'enseignant prépare avec vous :

- le projet d'activité
- la répartition des élèves
- le contenu des séances
- l'organisation conjointe de la sécurité

Votre participation à cette réunion est obligatoire, vous en signez obligatoirement le compte-rendu, ainsi que le projet d'activité.

2. SECURITE - RECOMMANDATIONS :

• Avant de partir :

Prévoir d'emporter avec soi :

- La liste des élèves dont vous aurez la charge
- Un téléphone portable si possible, et le numéro de l'enseignant, et les numéros de téléphone des secours : 15, 18, 17, 112. Le 03 89 82 61 83 est celui de la gendarmerie et du poste de secours du Markstein
- Une préparation écrite de séance fournie par l'enseignant
- La carte ou plan avec descriptif de l'itinéraire du jour (coordonné avec l'enseignant), et lieu de ralliement
- Une trousse de secours (fournie par l'école)
- Des sucres ou bonbons... Eventuellement des gants, un bonnet de rechange pour enfant.

• Pendant la sortie :

- Surveiller tous les enfants (froid, petits accidents, ...)
- Les faire déchausser si la sécurité l'exige
- Veiller à ce qu'ils respectent l'environnement

• En cas d'accident :

- l'enseignant doit être prévenu (personne concernée, lieu précis de l'accident, gravité), et c'est lui qui prend les décisions nécessaires (appel du poste de secours local si possible, sinon le 15) puis informe les parents et l'école, sauf au cas où un élève se plaint d'une douleur aiguë, ou d'un traumatisme grave. Dans ce cas l'intervenant lui-même appelle ou fait appeler les secours (même par plusieurs personnes si possible), puis informe l'enseignant immédiatement pour faire le point.
 - o si possible tout le groupe rejoint le poste de secours (ou le lieu de rassemblement)
 - o sinon, selon le cas soit 1 adulte soit tout le groupe reste avec l'élève blessé pour attendre les secours. Protéger alors le blessé (le couvrir), et le groupe (se mettre à l'écart du passage des skieurs, à l'abri si possible).

3. CONSEILS PEDAGOGIQUES :

- **Donner des repères justes (position de base,...)**
- **Varier les situations (jeux, parcours, chemin de liaison entre 2 zones d'apprentissage, réinvestissement,...)**
- **Utiliser différentes qualités de neige (damée lisse/tracée machine/poudreuse)**
- **Proposer des activités de glisse pour favoriser le plaisir de skier en appropriant « la position de base ».**

Elle permettra de s'équilibrer, de changer de direction et de se propulser tout en glissant. Il est important de choisir un **terrain adapté** à l'objectif visé.

Les images de groupes en file indienne dans les traces sur un long trajet doivent être dépassées pour proposer des déplacements entrecoupés **d'ateliers ou de parcours d'apprentissage** dès que le lieu s'y prête.

La notion de **défi**, une façon de jouer ensemble en se **mesurant** nous tient à cœur : elle permet d'intégrer dans chaque séance un **moment dynamique** libérant la motricité des élèves.

- **En fonction du niveau des enfants, quels sont les objectifs d'apprentissage ?**

Extraits du document « **Tous en glisse** » document pédagogique ski de fond rédigé par l'équipe des CP EPS 68 ; vous le trouverez sous <http://www.eps68.site.ac-strasbourg.fr/dossier-ski-de-fond/>

1. Si l'enfant n'a jamais skié : première familiarisation sur terrain plat : chausser et se déplacer ; tomber se relever ; jeux pour se déplacer sur terrain plat
2. Si l'enfant piétine ou marche : l'amener à s'équilibrer en glissant : Glisser face à la pente ; glisser et lever ponctuellement un ski ; Remonter
3. Si l'enfant s'équilibre et glisse dans une pente douce : l'amener à contrôler sa vitesse, s'arrêter et tourner : Découvrir la position des skis (le chapeau pointu) ; Travailler le demi-chasse-neige ; Contrôler sa vitesse et s'arrêter en chasse-neige ; Tourner en chasse-neige
4. Si l'enfant contrôle sa vitesse, freine et tourne, : l'amener au pas glissé : Foulées bondissantes dans la poudreuse ; allonger le temps de glisse ; sans puis avec bâtons ; pour rajouter l'action des bras ; propulsion simultanée
5. Si l'enfant se propulse en pas glissé : l'amener au pas tournant : Glisser sur un ski : *Sortir de la ligne de pente pour s'arrêter ou changer de trajectoire en pas tournant*
6. Si l'enfant maîtrise le pas tournant, l'amener au pas de patineur